



Belle mère envahissante s occupe de tout

Par **anja**, le **03/01/2018** à **14:36**

Bonjour,

En instance de séparation avec mon compagnon, on a une maison donc j'ai participé aux travaux, l'achat de la maison a beaucoup déplu à la mère de on compagnon.

Aujourd'hui, elle s'accapare de mon premier enfant en le réclamant à chaque vacance scolaire. J'ai toujours eu des mauvaises réflexions de la bouche de mon fils à chaque retour. Pour les vacances de Noël, j'ai refusé qu'il y aille. Il y a juste été le 25 passer Noël chez eux avec le papa. Au retour, elle venue chez moi en conflit me reprochant de partir à la Réunion, en vacances, avec mes enfants, pour moi 1 mois et demi. J'avais l'autorisation du papa puisqu'il m'a signé des papiers pour l'autorisation.

A-t-elle le droit de se mêler de ça, des devoirs scolaires, de réclamer sans mon accord ? elle m'a reproché de l'avoir eu que la moitié des vacances scolaires.

Merci.

Par **jos38**, le **03/01/2018** à **15:29**

bonjour. non, votre belle-mère n'a aucun droit. vous n'êtes pas obligée de lui laisser votre enfant. elle ne peut rien vous imposer. en revanche, le père a le droit de les faire se rencontrer lorsque c'est sa semaine de garde. pour le reste envoyez la balader

Par **Tisuisse**, le **04/01/2018** à **07:26**

Bonjour anja,

D'après votre texte, j'ai compris que vous n'étiez pas mariée avec le père de vos enfants (vous parlez de séparation et non de divorce, vous ne mentionnez pas le terme de "mari" pour désigner le papa de vos enfants) donc, si je n'ai pas fait d'erreur, cette femme est la mère de votre ex-compagnon, la grand-mère de vos enfants, et rien d'autre, elle n'est pas votre belle-mère.

De plus, ce sont les enfants qui ont le droit d'entretenir des relations avec leurs grands-parents, pas l'inverse. Cette grand-mère n'a aucun droit d'exiger quoique ce soit comme visite. Proposez-lui de venir 2 ou 3 fois par an, chez vous, lors d'une invitation comme pour l'anniversaire de l'un de vos enfants par exemple ou pour la fête des grand-mère mais, comme ce sera chez vous, ce sera uniquement lors du repas festif, donc quelques heures, rien d'autre, donc en votre présence et en présence d'autres invités que vous aurez choisi ou choisis par votre enfant. Cela montrera à un juge votre bonne volonté et la grand-mère ne pourra rien exiger en plus.

Par **anja**, le **04/01/2018** à **10:37**

Bonjour je suis pacsé avec le père c'est que cette femme est manipulatrice et menteuse elle veut tout gérer les rapport entre elle c'est dégrader lors de l'achat de notre maison madame avait voulu tout gérer faire mettre tout les factures des travaux ou quoi que ce soit a son nom soit disant quelle avait des remise 5/ 20/ de remise alors que c'est moi qui payait pratiquement les factures lors des travaux elle a su contrôler le père de mes enfants aujourd'hui c'est mon fils qu'elle veut s'en accaparer elle le réclame a tout les vacances scolaire les fêtes et moi je reste seule avec mon bebe lors des fêtes un exemple c'est que ca fait 5ans qu'on part au garagiste de nôtre village et aujourd'hui madame a 20% sur des pièces elle a réclamer la voiture j'ai acheter un portail a 500E elle a voulu que je mette la facture a son nom soit disant qu'elle avait 5%de remise alors je ne vous dit pas soupe a la grimace que j'ai droit elle fait tout les associations elle a eu beaucoup de problème avec certaine personne elle a été même en conflit avec son ex mari et la femme aujourd'hui separation elle veut lui et le père de mes enfants que je parte avec pratiquement rien de la maison et je suis pris au jeux car je ne peut plus rentrer chez moi a la reunion